

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

!"#\$%

&'##() % (

+ _____

) / ' ! . / ,

1 2 ! " % (# " \$ 0 -

3 ' \$ ' #

3 ' \$ ' #

&
3

1 2 % & 3
. 0

2 ' , / / 4 . ')

) \$, , 2 4 6 ") / ") "#+ " 5 " - 0 " / " 7 / ' . , / 8 1) 3



1 1 2 %

!! " "" " # "
/ ' ! " & !" (# \$
" \$% &

!! " "
: ! " : !" (;
(!'
<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

& / 3
&> 3>

"

' ! "#\$ % &
"#(\$) %)

3 ' / ' 0 ! ' ' , / -) .
.! , . , 10 ! ' ? + ' ,

) / ! & ' ' , , \$ 0 ! ' , % ')
/ " / , 0 - , // \$ @ , / !)
- ./ , 0 - ' the "amended Convention"
4 - , 4 , & / " ! / 3 ; !
-) , \$! , 10 ! ' ? +
'ter the "CRS MCAA") A on

) / ! " " //)
, 4 //) / 0 / / ! ! ' # \$ ' S
\$ 0 4 / " ' , / , / ' ! @ \$ " 4 ')
\$ ' 4 ! / , 4 , //) / ' ! @ \$! ' ' 4 '
) / ! , //) //) ' / , \$ 4 , @
, \$! , //) OA

- / ' , , \$ \$ ' \$; / / /) 4
- 0 / / " B " / ! ; / ' ' 4 / /) 4 \$)
' 0 ! \$! \$! 0 ' ! # \$ ' ' 4 ! \$ A

. C 4 /! ! 0 ! @ \$, / /) 4 /
/ . ' , / /))& -)... ' , 4 @ \$ 4
/ 0 / ! 0 / ' ' / /) @
/ ! / ' " A
? C 4 /! ! " ' " 4 @ \$, / /) 4 /
' , / . ' , / /))& -)... 0 ! @ \$
@ / 0 ! / ' 0 / ' ' A
& ! ! / ' , B \$ / / . ' , / /) /
-)... , \$ / ' * 4 B \$! ; / / ! ; /
4 / /)& -)...A ! / ' 4 / ! ; / \$ 0 ! /
' , /)& -)...A
) ' , ! \$ ' ; / * //)& , / . ' '
' , / /) (' , / /))& -)... " 4 ' , * ! B ' . 4
' (' , / /) " / \$! , ')& -)... " / !
! 0 ' ! ; / 4 ' , A
& ' / / , / /) ' / 4 ,
' , /)& -)... / , / /))& -)... 4 & ' '
/ ' 0 @ / , / /) 0 4 ' , // " ; /
& ' / / , / /) ' / @ " ' / , / /
) / . (" 4 & " / ' 0 / , / / !
4 ' , / , / ' ! ;4 / * ' 4 !
B / ! ; / ' , / \$ 0 ! / /)& -)... 4 !
/ ! ; / / \$)& -)...

"

+ de Slo⁺ve⁺nie aup⁺rès de l' OCDE, datée du 26 jui⁺l
&+ + - ' . (# \$ %)

Déclaration relative à la date d'effet pou^D. l'és éc
multilatéral entre autorités compétentes concernant
0 , ' _____

) /> B &> B / pris l'engagement d'échanger a
! , % et que, pour être en mesure d'échanger au
en vertu de l'art¹⁰ de la Convention concernant l'assistance a
telle qu'amendée par le Protocole modifiant la Con
, E ' * E) F , /> G ' , > , / B
elle s'est engagée/ signé une Déclaration d'adhésio
> , > concernant l'échange automatique de rens
' * E IF AMAC GNCD A

) /> B " ' , > , : 28(6), la Convention amendée s'
/, les périodes d'imposition qui débutent le
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention
ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'app
! ' ; " E janvier de l'année qui
laquelle la Convention amendée est entrée en vigueur

Considérant que/ l'article, /> > B / 0 @
convenir que la Convention amendée prendra effet po
portant sur des périodes d'imposAtion ou obligations

) B / ! , l , ; / /
Convention amendée que pour ce qui concerne des périod
; / / B) , /> B " > B "
juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
/, 0 ; / / B
d'imposition ou les ob ; E janvier de l'ar
A

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention
des renseignements en vertu de l'AMAC N
concerne des périodes d'imposition ou des obligation
Convention amendée si les deux Parties déclarAnt s'en

& ssant en outre qu'une nouvelle partie à la Conv
Partie existante des renseignements Convention amendée
pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou de
dans la Convention amendée si les deux Parties décl
d'efAf et

Reconnaissant que les renseignements reçus, en vertu
l'AMAC)3 / : / / , / / / > /> ; / /
; / > , " B , l , > / / /> B
; / > , > !> , B , néments! en vertuA de l'AMAC

Confirmant que la capacité d'une juridiction de trans-
de l'article Convention amendée et de l'AMAC NCD, ai-
/ , / / vi formulées en application de l'article
dispositions de l'AMAC NCD, y compris les périodes de
qui y figurent, quelles que soient les périodes d'in-
/ 0B ! , A

J &> B / > que la Convention amendée s'appli-
dispositions de l'AMAC NCD pour cet état et ne pas
&> B / > @ :) , /> B
déclarations similaires, quelles que soient les péri-
; / / 0B ! ,

J &> B / > que la Convention amendée s'applique
l'assistance administrative prévue par son article
:) , /> B ' / /> " B B
d'imposition ou les obligations fiscales de la jurid
" B / / / / , 0 ! ,
échangés en vertu de l'AMAC NCD pour des périodes de
par l'AMAC NCD.